

## 2021\_CT2\_052

**OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - AVIS - Attribution d'une subvention à l'association Ea Eco Entreprises - Approbation d'une convention**

---

Le 11 février 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 février 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : BENKACI Moussa donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – BOULAN Michel donne pouvoir à RUIZ Michel – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CHARRIN Philippe donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – FILIPPI Claude donne pouvoir à PAOLI Stéphane – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – MALLIÉ Richard donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à GOMEZ André – TAULAN Francis donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – VENTRON Amapola donne pouvoir à SLISSA Monique – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – GRANIER Hervé – JOISSAINS Sophie – ROVARINO Isabelle – SANNA Valérie

**Secrétaire de séance** : LANGUILLE Vincent

**Monsieur Roger PELLENC** donne lecture du rapport ci-joint.

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Développement économique et emploi  
Interventions économiques**

■ Séance du 11 février 2021

**05\_2\_04**

■ **Attribution d'une subvention à l'association Ea Eco Entreprises - Approbation d'une convention**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

### Stratégie et développement économique, entreprises, commerce, relance

■ Séance du 18 Février 2021

17589

#### ■ Attribution d'une subvention à l'association Ea Eco Entreprises - Approbation d'une convention

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence soutient l'innovation et le développement des filières d'Excellence.

A ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence a vocation à soutenir les pôles de compétitivité mais aussi d'autres clusters rassemblant entreprises et centres de recherche autour d'une filière stratégique.

#### Présentation de l'association *Éa Eco-Entreprises* :

Association créée en 1996, Éa Eco-entreprises a pour mission d'accompagner les éco-entreprises régionales dans les différentes étapes de leur parcours de croissance en favorisant notamment l'émergence de solutions et de services innovants visant à comprendre, mesurer, prévenir, limiter l'impact des activités humaines sur l'environnement.

Elle est composée d'un réseau d'acteurs qui rassemble entrepreneurs, scientifiques, chercheurs autour d'un objectif commun : accélérer la transition écologique et énergétique dans l'intérêt des générations futures en proposant une approche globale interdisciplinaire, propice au développement économique et à une vision systémique des problématiques de cette transition.

Le réseau constitue ainsi pour tout acteur public ou privé qui souhaite s'engager dans l'économie circulaire, un véritable centre de ressources des solutions concrètes et efficaces existantes.

Fort de ses 166 membres parmi lesquels l'on compte plus de 150 entreprises, Éa Eco-entreprises développe une approche multi-filières (eau, déchets, sites et sols pollués, énergies renouvelables, génie écologique,...) unique en région et positionne ainsi les éco-entreprises comme acteurs de l'économie circulaire.

Reconnue pour son expertise dans le domaine de l'eau, Éa Eco-entreprises porte la délégation régionale du pôle AQUAVALLEY depuis 2011, ce qui lui permet de mettre en œuvre différentes actions structurantes pour cette filière mais également pour les filières connexes telles que l'énergie, la biodiversité, les sites et sols pollués, au bénéfice de l'activité économique de l'ensemble.

**Le programme d'actions 2021 de Éa Eco-Entreprises s'articule autour de plusieurs axes :**

Axe 1 – Innovation (dont les actions relevant de l'usine à projets/innovation)

Axe 2 – International

Axe 3 – Europe

Axe 4 – Emploi – Formation

Axe 5 – Contribution aux OIR

Axe 6 – Croissance des entreprises

*Pour 2021, la volonté de Éa Eco-Entreprises est d'inscrire le réseau dans une démarche pro-active en travaillant avec les services de la Métropole Aix-Marseille-Provence et ses partenaires, à l'élaboration d'AMI / AAP dans le cadre du Plan de relance, et plus généralement pour toutes les actions du territoire en faveur de la transition écologique et la création d'emplois durables.*

*Les éco-entreprises constituent l'un des piliers essentiels de la relance économique, compte tenu de la bonne santé du secteur d'activité et de sa capacité à créer des emplois durables en région.*

Le dispositif proposé en 2021 pour la croissance des entreprises est fortement adapté au contexte post-Covid et poursuivra les objectifs suivants :

- suivre et diffuser les AMI / AAP du plan de relance,
- constituer un lien régulier entre les dispositifs régionaux de croissance des entreprises et les membres,
- favoriser la connaissance mutuelle Donneurs d'ordre publics privés / éco-entreprises,
- travailler avec les collectivités sur la commande publique durable.

L'association s'engage à mettre en œuvre un plan d'actions déclinant ces différents axes et détaillé en annexe 2 de la convention d'objectifs, objet du présent rapport.

Le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élèvera à un montant total de 17 000 € représentant 3,31 % du budget prévisionnel de 513 193 €.

La dépense se répartit de la façon suivante :

- 12 000 € sur le budget du Territoire du Pays d'Aix (CT2)
- 5 000 € sur le Budget Principal Métropolitain

| N° GU        | Association        | Territoire                     | Budget prévisionnel global 2021 | Subvention sollicitée | Subvention Proposée | Convention d'objectifs |
|--------------|--------------------|--------------------------------|---------------------------------|-----------------------|---------------------|------------------------|
| 2021_559     | Éa Eco-Entreprises | Budget principal Métropolitain | 513 193 €                       | 5 000 €               | 5 000 €             | oui                    |
| 2021_560     | Éa Eco-Entreprises | CT2 Pays d'Aix                 | 513 193 €                       | 15 000 €              | 12 000 €            | oui                    |
| <b>TOTAL</b> |                    |                                |                                 |                       | <b>17 000 €</b>     |                        |

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole et en accord avec les modalités de paiement indiquées dans les conventions d'objectifs, il est précisé que le versement de la subvention interviendra comme suit :

- un acompte de 80 % dès l'approbation de la subvention sur demande du bénéficiaire
- le solde de 20 % après production des bilans qualitatifs, quantitatifs et du compte rendu financier signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° 2010\_A099 du Conseil communautaire de la CPA du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques ;
- La délibération n° FB 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique, et notamment les pôles de compétitivité et autres clusters, qui mènent à l'échelle de son territoire des actions pertinentes en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée à l'association Éa Eco-entreprises une subvention de 17 000 €. Celle-ci est prise en charge à hauteur de :

- 5 000 € sur le budget principal Métropolitain ;
- 12 000 € sur l'état spécial du Territoire du Pays d'Aix (CT2).

**Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs à conclure avec l'association Éa Eco-Entreprises.

**Article 3 :**

Madame la Présidente ou son représentant est autorisée à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération, notamment la convention ci-annexée.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur :

- le Budget Principal Métropolitain, en section fonctionnement, Chapitre 65, Nature 65748, Fonction 67
- le Budget de l'État spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section fonctionnement, Chapitre 65, Nature 65748, Fonction 61.

Pour enrôlement,  
Le Conseillé Délégué  
Industrie

Jean-Pascal GOURNES

## CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS N°

### ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I.

**La Métropole Aix-Marseille-Provence  
58, boulevard Charles Livon  
13007 MARSEILLE**

représentée par

**Son Président en exercice, ou son représentant,  
régulièrement habilité à signer la présente convention  
par délibération n° ECO du Bureau de la Métropole du  
18 février 2021**

ci-après désigné

**« la Métropole »**

**ET**

l'Association  
sise

**Éa Eco-Entreprises  
Technopôle de l'Arbois – BP 20065  
Avenue Louis Philibert –Bâtiment Marconi  
13547 AIX-EN-PROVENCE Cedex 4**

représentée par

**Son Président, Laurent GALDEMAS**

ci-après désignée

**« l'association »**

**Il est convenu ce qui suit :**

### **PREAMBULE**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20210211-2021\_CT2\_052-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Conformément aux orientations données lors des Assises nationales de la vie associative, les administrations doivent, dans les relations qu'elles nouent avec les associations, veiller tout particulièrement au respect de la liberté associative et des principes éthiques qui sont le fondement de la vie associative.

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la politique de subventions mise en place par la Métropole en faveur des acteurs associatifs qui œuvrent dans le domaine de l'innovation et du développement économique.

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs conformes à son objet social, à savoir d'accompagner les éco-entreprises régionales dans les différentes étapes de leur parcours de croissance en favorisant notamment l'émergence de solutions et de services innovants visant à comprendre, mesurer, prévenir, limiter l'impact des activités humaines sur l'environnement.

Elle est composée d'un réseau d'acteurs qui rassemble entrepreneurs, scientifiques, chercheurs autour d'un objectif commun : accélérer la transition écologique et énergétique dans l'intérêt des générations futures en proposant une approche globale interdisciplinaire, propice au développement économique et à une vision systémique des problématiques de cette transition.

### **Le programme d'actions 2021 de Éa Eco-Entreprises s'articule autour de plusieurs axes :**

- Axe 1 – Innovation (dont les actions relevant de l'usine à projets/innovation)
- Axe 2 – International
- Axe 3 – Europe
- Axe 4 – Emploi – Formation
- Axe 5 – Contribution aux OIR
- Axe 6 – Croissance des entreprises

Pour 2021, la volonté de Éa Eco-Entreprises est d'inscrire le réseau dans une démarche pro-active en travaillant avec les services de la Métropole Aix-Marseille-Provence et ses partenaires, à l'élaboration d'AMI / AAP dans le cadre du Plan de relance, et plus généralement pour toutes les actions du territoire en faveur de la transition écologique et la création d'emplois durables.

Les éco-entreprises constituent l'un des piliers essentiels de la relance économique, compte tenu de la bonne santé du secteur d'activité et de sa capacité à créer des emplois durables en région.

Le dispositif proposé en 2021 pour la croissance des entreprises est fortement adapté au contexte post-Covid et poursuivra les objectifs suivants :

- suivre et diffuser les AMI / AAP du plan de relance,

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20210211-2021\_CT2\_052-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021

- constituer un lien régulier entre les dispositifs régionaux de croissance des entreprises et les membres,
- favoriser la connaissance mutuelle Donneurs d'ordre publics privés / éco-entreprises,
- travailler avec les collectivités sur la commande publique durable.

A cette fin, l'association s'engage à mettre tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution

Pour sa part, la Métropole s'engage à soutenir financièrement l'association pour la réalisation des différents volets de son programme d'actions 2021.

## **ARTICLE 2: DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour l'exercice budgétaire 2021 et trouvera son terme au plus tard au versement du solde de la subvention.

## **ARTICLE 3 : INDEPENDANCE DE L'ASSOCIATION**

Pour mettre en œuvre ces actions notamment avec les moyens qui lui sont alloués par la Métropole, l'association jouit d'une indépendance de décision dans la définition de ses actions et dans la conduite de ses tâches de gestion et d'administration.

Cette indépendance s'exerce en conformité avec les statuts de l'association, à partir des instances créées (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Bureau...)

Cependant, la Métropole peut requérir, en cours d'année toutes les informations et tous documents utiles au contrôle de l'exécution des engagements pris par l'association et justifiant l'octroi de la subvention.

De plus, les actions visées ci-dessus sont réalisées sous la responsabilité de l'association et ne peuvent être confiées, pour tout ou partie, à des tiers sans l'accord de la Métropole.

L'association s'engage en outre à :

- Respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l'exercice de ses activités,
- Fournir à la Métropole les attestations d'assurance visant à garantir sa responsabilité civile, et en particulier, pour la ou les activités, objet(s) de la présente convention.

De manière générale, l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux, ainsi que des dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

## ARTICLE 4 : COUT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DE LA MÉTROPOLE

### **4.1 Budget prévisionnel de l'action :**

L'annexe 1 à la présente convention précise :

- Le budget-prévisionnel global de l'association, objet de l'article 1er, ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc.;

Conformément à cette annexe, le coût total prévisionnel (total des produits hors contributions volontaires) du fonctionnement, objet de la présente convention, est d'un montant de 513 193 €.

### **4.2 Participation de la Métropole et modalités de calcul :**

La participation de la Métropole est d'un montant de 17 000 €, et représente 3,31 % du budget prévisionnel global de l'association (*hors contributions volontaires*).

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier, si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la Métropole n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la Métropole est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit de la Métropole, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versés au titre de la présente convention.

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 5 000 € seront pris en charge sur le budget principal Métropolitain (CT1)
- 12 000 € seront pris en charge sur l'état spécial du territoire (CT2)

Cette subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur sous réserve du respect par l'association de ses obligations légales et contractuelles

### **4.3 Modalités de versement de la subvention :**

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvée par délibération n° FBPA 029-8299/20/CM en date du 31 juillet 2020, les modalités de versement se feront comme suit :

- un acompte maximum de 80% de la subvention votée, sur demande du bénéficiaire, après la signature de la convention par les deux parties ;
- le solde sur demande du bénéficiaire, après la remise des pièces prévues à l'article 6.2 de la présente convention.

La demande de versement de subvention est remplie et signée par le bénéficiaire de la subvention qui certifie la réalité de la dépense et son utilisation conforme à l'objet de l'article 1.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20210211-2021\_CT2\_052-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021

## ARTICLE 5 : CONTROLE, SUIVI, EVALUATION

### 5.1 Contrôle :

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par la Métropole. L'association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le refus de leur communication entraîne le remboursement de la subvention

### 5.2 Suivi :

L'association s'engage à informer régulièrement la Métropole de l'état d'avancement et de déroulement de l'action défini à l'article 1 de la convention selon des modalités établies d'un commun accord entre les deux parties.

La Métropole pourra demander à l'association de participer à des réunions de suivi, à chaque fois qu'elle le jugera utile.

### 5.3 Évaluation :

L'évaluation des conditions de réalisations des objectifs poursuivi par l'association auxquels la Métropole a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée par la Métropole.

Pour ce faire, une réunion comprenant les deux parties pourra être convoquée par la Métropole au plus tard deux mois après la fin de l'opération.

Le non-respect par l'association de ses obligations conventionnelles se traduira par des demandes d'explication par les services opérationnels de l'intercommunalité, et le cas échéant, par le remboursement total ou partiel de la subvention.

### 5.4 Renouvellement :

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés à l'article 6.2 et aux contrôles prévus à l'article 5.1.

## ARTICLE 6 : REDDITION DES COMPTES

### 6.1 Obligations comptables :

Préalablement à ce qui suit, la présente convention rappelle que :

- Les associations doivent adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018 ;
- Conformément à l'article L. 612-4 du Code du commerce, pour tout montant supérieur à 153 000 euros de subventions publiques :

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20210211-2021\_CT2\_052-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021

- l'association doit établir chaque année des comptes annuels comprenant : le bilan, le compte de résultat et l'annexe ;
- l'association est soumise à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un commissaire aux comptes. Dans ce cas, l'association s'engage à transmettre à la Métropole tout rapport produit par celui-ci dans les délais utiles ;
- Si la subvention annuelle est supérieure à 75 000 euros ou représente plus de 50% du budget total de l'association, le Président s'engage à certifier la conformité des comptes annuels conformément à l'article L. 2313-1-1 et R.2313-5 du CGCT.  
La signature de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes est requise, le cas échéant ;
- En cas de modification dans le domaine comptable, l'association s'engage à appliquer les nouvelles directives.

## **6.2 Justificatifs à fournir par la structure :**

L'association dont les comptes sont établis pour un exercice d'une durée de douze mois consécutifs (courant de préférence du 1er janvier au 31 décembre), s'engage dans les six mois suivant la clôture de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, à fournir les documents suivants :

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L. 612-4 du Code de commerce ou la référence de leur publication au Journal Officiel, le cas échéant ;
- Le rapport d'activité de l'année écoulée ;
- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale approuvant tous les documents précités
- la liste des indicateurs figurant en annexe 2, dûment complétés.

## **6.3 Autres engagements :**

Par ailleurs, l'association s'engage à communiquer à la Métropole toute modification intervenue dans la composition du Conseil d'administration et du Bureau de l'association et des statuts.

## **ARTICLE 7 : PUBLICITE - COMMUNICATION**

L'association s'engage à apposer, sur tous les supports de communication relatifs à l'opération soutenue par la Métropole, son logo en respectant la charte graphique métropolitaine et à y faire apparaître la participation financière de celle-ci.

La Métropole pourra demander à l'association des justificatifs attestant de l'apposition du logo (photographie par exemple).

L'association s'engage également à communiquer sur le partenariat avec la Métropole dans toute conférence de presse, interview, etc. et faire participer les représentants de la Métropole aux actions publiques concernées.

En cas de non-respect de ces obligations, la Métropole se réserve le droit de demander le reversement de la subvention concernée.

#### **ARTICLE 8 : REVERSEMENT, RESILIATION ET LITIGES**

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de manquement de l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles. Dans ce cas toutefois, la résiliation ne pourra intervenir à l'initiative de l'une des parties que passé un délai d'un mois suivant une mise en demeure adressée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet.

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par la Métropole, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de dissolution ou de liquidation de l'association ou encore si cette dernière ne justifie plus exercer une activité entrant dans le champ de la compétence ayant motivé le soutien de la Métropole.

En cas de manquement grave de l'association, la Métropole sera fondée d'exiger la restitution des sommes perçues, soit en totalité, soit au prorata temporis.

#### **ARTICLE 9 : AVENANT**

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **ARTICLE 10 : INTANGIBILITE DES CLAUSES**

Une tolérance relative à l'application des clauses et conditions de la présente convention ne pourra jamais, quelle qu'en ait pu être la durée ou la fréquence, être considérée comme une modification ou suppression des clauses et conditions de la présente.

#### **ARTICLE 11 : INTUITU PERSONAE**

La présente convention étant conclue « intuitu personae », l'association ne pourra en céder les droits en résultant à qui que ce soit.

#### **ARTICLE 12 : RECOURS**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Marseille 22-24 rue Breteuil, 13281 Marseille, cedex 06. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique «Télérecours citoyen» accessible depuis le site internet

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20210211-2021\_CT2\_052-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021

[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Cependant les parties s'engagent avant tout recours contentieux à se rencontrer afin de trouver une solution amiable.

Fait à Marseille, le

En application de la délibération  
n°

du Bureau de la Métropole  
du 18 février 2021

**Pour l'Association**

**Le Président**

**Pour La Métropole**

**Pour la Présidente et par délégation,  
Le Conseiller délégué  
Industrie**

**Monsieur Laurent GALDEMAS**

**Monsieur Jean-Pascal GOURNES**

# ANNEXE 1 : BUDGET PREVISIONNEL 2021

## 1-4 Budget prévisionnel global de l'association

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 21

ou date de début

date de fin

| CHARGES                                                                                                |  | MONTANT <sup>7</sup> | PRODUITS                                                                      |  | MONTANT <sup>7</sup> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------|--|----------------------|
| <b>60 - Achats</b>                                                                                     |  | 4632 €               | <b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b> |  | 114015 €             |
| Achats stockés (matières premières, autres)                                                            |  | €                    | <b>73 - Dotation et produits de tarification</b>                              |  | 0 €                  |
| Achats d'études et de prestations de services                                                          |  | €                    | <b>74 - Subventions d'exploitation (8)</b>                                    |  | 0 €                  |
| Achats de matériel, équipements et travaux                                                             |  | €                    | Etat, préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)                                |  | €                    |
| Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)                                                         |  | 4632 €               |                                                                               |  | €                    |
| Achats de marchandises                                                                                 |  | €                    |                                                                               |  | €                    |
| Autres achats                                                                                          |  | €                    |                                                                               |  | €                    |
| <b>61 - Services extérieurs</b>                                                                        |  | 54238 €              | Region(s) (à préciser)                                                        |  | €                    |
| Sous-traitance générale                                                                                |  | 30520 €              | Region Sud                                                                    |  | 195000 €             |
| Redevances de crédit-bail                                                                              |  | €                    | Departement(s) (à préciser)                                                   |  | €                    |
| Locations mobilières et immobilières                                                                   |  | 13434 €              |                                                                               |  | €                    |
| Charges locatives et de copropriété                                                                    |  | 4262 €               |                                                                               |  | €                    |
| Entretien et réparations                                                                               |  | 2131 €               |                                                                               |  | €                    |
| Primes d'assurances                                                                                    |  | 2038 €               | <b>TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoires</b>                   |  | 20000 €              |
| Divers (études / recherches, documentation, colloques...)                                              |  | 1853 €               | - Métropole Aix Marseille Provence (Echelon central)                          |  | 5000 €               |
| <b>62 - Autres services extérieurs</b>                                                                 |  | 107209 €             | - Territoire Marseille-Provence                                               |  | €                    |
| Personnel extérieur                                                                                    |  | €                    | - Territoire du Pays d'Aix                                                    |  | €                    |
| Rémunérations d'intermédiaires et honoraires                                                           |  | 13434 €              | - Territoire du Pays Salonnais                                                |  | 15000 €              |
| Publicité, information et publications                                                                 |  | 44579 €              | - Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile                                 |  | €                    |
| Transports de biens et transports collectifs du personnel                                              |  | €                    | - Territoire Istres Ouest Provence                                            |  | €                    |
| Déplacements, missions et réceptions                                                                   |  | 39353 €              | - Territoire du Pays de Martigues                                             |  | €                    |
| Frais postaux et de télécommunications                                                                 |  | 1853 €               | Communes (à préciser)                                                         |  | €                    |
| Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)                                                         |  | 7990 €               | Métropole NCA                                                                 |  | 35000 €              |
| <b>63 - Impôts et taxes</b>                                                                            |  | 0 €                  |                                                                               |  | €                    |
| Impôts et taxes sur rémunérations                                                                      |  | €                    | Organismes sociaux (détaillés)                                                |  | €                    |
| Autres impôts et taxes                                                                                 |  | €                    | Fonds européens                                                               |  | €                    |
| <b>64 - Charges de personnel</b>                                                                       |  | 347114 €             | L'agence de services et de paiement                                           |  | 60000 €              |
| Rémunérations du personnel                                                                             |  | 236132 €             | Autres établissements publics                                                 |  | €                    |
| Charges sociales                                                                                       |  | 110982 €             | Aides privées                                                                 |  | 8000 €               |
| Autres charges de personnel                                                                            |  | €                    | <b>75 - Autres produits de gestion courante</b>                               |  | 0 €                  |
| <b>65 - Autres charges de gestion courante</b>                                                         |  | 0 €                  | Dont cotisations, dons manuels ou legs                                        |  | 81178 €              |
| <b>66 - Charges financières</b>                                                                        |  | 0 €                  | <b>76 - Produits financiers</b>                                               |  | 0 €                  |
| <b>67 - Charges exceptionnelles</b>                                                                    |  | 0 €                  | <b>77 - Produits exceptionnels</b>                                            |  | 0 €                  |
| <b>68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées</b> |  | 0 €                  | <b>78 - Reprises sur amortissements, provisions</b>                           |  | 0 €                  |
| <b>69 - Impôts sur les bénéfices</b>                                                                   |  | 0 €                  | <b>79 - Transfert de charges</b>                                              |  | 0 €                  |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>                                                                               |  | 513193 €             | <b>TOTAL DES PRODUITS</b>                                                     |  | 513193 €             |

### CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>8</sup>

|                                                             |          |                                                 |          |
|-------------------------------------------------------------|----------|-------------------------------------------------|----------|
| <b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b> | 131700 € | <b>87 - Contributions volontaires en nature</b> | 131700 € |
| Secours en nature                                           | €        | Bénévolat                                       | 130000 € |
| Mise à disposition gratuite biens et prestations            | 1700 €   | Prestation en nature                            | 1700 €   |
| Personnel bénévole                                          | 130000 € | Dons en nature                                  | €        |
| <b>TOTAL GENERAL DES CHARGES</b>                            | 644893 € | <b>TOTAL GENERAL DES PRODUITS</b>               | 644893 € |

Important : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués. **Ne pas indiquer les centimes d'euros.**

Fait à : Aix en Provence

Le 28/10/2020

Signature du Président

Cachet de l'association

Éa éco-citoyennes  
Europe de l'Arbois - BP 20005  
13545 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 7  
Tel. 04 42 97 10 15 - Fax 04 42 97 10 16

Ne pas indiquer les centimes d'euros. <sup>8</sup> L'association du demandeur est agréée sur le fait que les indications sur les financements de l'association sont exactes. <sup>9</sup> Le plus comptable des associations, issu du règlement n° 2014-06 du 15 décembre 2018, prévoit à minima une information quantitative ou, à défaut, qualitative dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité managée engagements - hors bilan - et, au pied, du compte de résultat.

## ANNEXE N°2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS

### DETERMINATION DES INDICATEURS D'OBSERVATION DE L'IMPACT DES STRUCTURES D'APPUI A L'ECOSYSTEME D'INNOVATION

Afin de mieux appréhender la contribution des différents acteurs d'appui à l'innovation et au vu des spécificités d'accompagnement proposées, différents indicateurs d'observation et de suivi ont été établis pour chaque type d'acteur.

Ces indicateurs ont vocation à être annexés à la convention d'objectif encadrant l'attribution de la subvention de la Métropole. Ils devront être renseignés annuellement par chaque structure et joints à la demande de solde, en complément du rapport d'activité

#### **Propositions d'indicateurs pour les pôles de compétitivités**

*Dans le cadre de sa politique en faveur de l'égalité Femmes/Hommes, la Métropole demande aux bénéficiaires de subventions de s'attacher à gendériser les données communiquées.*

- **Nombre d'adhérents total en 2021 sur la Métropole, dont entreprises, établissements d'enseignement supérieur et laboratoire, autres**
- **Répartition des entreprises adhérentes par effectif :**
  - moins de 10 salariés
  - de 11 à 50 salariés
  - 51 à 100 salariés
  - 101 à 500 salariés
  - Plus de 500 salariés
- **Nombre de nouveaux adhérents sur l'année (dont métropolitain)**
- **Effectifs cumulés des entreprises adhérentes sur la Métropole**
- **Nombre de projets de R&D incluant au moins un acteur sur le territoire métropolitain, labellisés sur l'année (dont PSPC, H2020, autres préciser...)**
- **Evaluation de l'impact emploi des projets labellisés sur le territoire**

# Cluster régional



## *Dossier de demande de subvention 2021*



## SOMMAIRE

|                                                                           |    |
|---------------------------------------------------------------------------|----|
| ANIMATION                                                                 | 3  |
| Axe 1 : Innovation, dont actions relevant de l'usine à projets/innovation | 4  |
| Axe 2 : International                                                     | 8  |
| Axe 3 : Europe                                                            | 11 |
| Axe 4 : Emploi – Formation                                                | 13 |
| Axe 5 : Contributions aux OIR                                             | 15 |
| Axe 6 : Croissance des entreprises                                        | 16 |
| ANNEXES                                                                   | 20 |

**ANIMATION 2021 -  
CLUSTER ÉA ECO ENTREPRISES  
(MISSIONS DE CATEGORIE B)**

## AXE 1 : INNOVATION, dont actions relevant de l'usine à projets/innovation

### Contexte et objectifs opérationnels

Le dispositif proposé en 2021 par Éa éco-entreprises sur l'innovation s'articule autour de 4 axes principaux :

- Créer des espaces d'échanges favorables, via les groupes de travail, à l'émergence de nouveaux produits /services adaptés au marché
- Favoriser le référencement par les DO publics et privés régionaux de produits/services de nos membres, outils pour réussir la transition écologique (dont innovants)
- Accompagner les porteurs dans la mise en œuvre de leur projet
- Inscire l'écosystème du cluster dans la dynamique inter-pôles et clusters IA portée par SCS (Action collective Diagnostic Flash IA inter pôles), dossier de candidature « Move2Digital» à l'AMI EDIH. Éa éco-entreprises est partenaire des 2 projets.

Il est important de noter que nous abordons l'innovation au sens large du terme, dans ses composantes techniques et de service.

L'achat de l'innovation fait l'objet, depuis 2 ans, de diverses actions spécifiques (webinaires dédiés, rendez-vous avec des collectivités, colloques...). La présence, à titre bénévole, d'avocats spécialistes du sujet nous permet aujourd'hui de proposer une action spécifique sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur visant à renforcer le déploiement de la commande publique durable et innovante comme l'achat local à l'échelle des différents services prescripteurs de la Métropole.

Il s'agit également d'aider les adhérents à construire un discours argumenté sur l'achat de l'innovation.

L'accompagnement des PME sur leurs projets et stratégie d'innovation s'appuie sur les différents outils développés par Éa éco-entreprises et décrits ci-après, qui permettent de travailler sur l'ensemble de la **chaîne de valeur de l'innovation**, de la sensibilisation des PME via la veille et la diffusion des appels à projet, à l'émergence des idées et à la formalisation des projets, la recherche de partenaires, des financements adaptés, la labellisation et le suivi des projets, le référencement des innovations, leur mise sur le marché.

Éa éco-entreprises étant la **délégation régionale du Pôle de compétitivité AQUAVALLEY**, les entreprises bénéficient, pour la filière de l'eau, de l'expertise du Comité de labellisation du Pôle pour les projets du FUI.

**A NOTER : LES ACTIONS LISTEES CI-DESSOUS NE PORTENT QUE SUR LES THEMATIQUES PROPRES A ÉA ECO ENTREPRISES. LES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU POLE AQUA-VALLEY FONT L'OBJET D'UNE FEUILLE DE ROUTE DISTINCTE, INSEREE DANS LE DOSSIER DU POLE AQUAVALLEY.**

Cette chaîne de valeur de l'innovation est alimentée par différentes actions.

### Contenu de l'action

#### 1. Veille et diffusion des appels à projet, informations stratégiques, offres

L'ensemble des appels d'offre et appels à projets sont relayés régulièrement auprès de nos membres. Une attention particulière sera portée en 2021 aux AAP et AMI lancés dans le cadre du Plan de relance

national. Un travail sera également réalisé dans le cadre de la mise en place de la nouvelle plateforme d'innovation métropolitaine.

## 2. Organisation d'événements de rencontre

Les **clubs Innovation** permettent de transférer aux membres la **culture ou les informations** leur permettant d'engager des démarches d'innovation au sein de leurs entreprises. Ces clubs sont également l'occasion d'échanger entre membres sur des retours d'expériences et d'identifier des partenaires industriels ou académiques potentiels. Parmi les sujets prévus en 2021 : Présentation des AAP de la fondation A\*Midex et Instituts Carnot, Plan de relance « soutien à l'investissement industriel dans les territoires.

**Les groupes de travail**, lieux d'échanges et de co-construction ouverts aux structures non membres, permettent aux entreprises, laboratoires de recherche, institutionnels et utilisateurs finaux d'échanger sur un sujet porteur et d'identifier de possibles actions nécessaires au déploiement de solutions /projets.

Les GT prévus en 2021 portent sur des thématiques déjà présentes au sein du réseau, sur lesquelles un large panel d'acteurs a déjà engagé une dynamique collective et qui font écho aux thématiques du Plan de relance national : **reconversion de friches, PV et autoconsommation, Solutions Fondées sur la Nature et résilience es territoires, déchets et économie circulaire, Zéro Artificialisation Nette.**

**Les colloques**, organisés en co-construction avec les membres et leurs parties prenantes, assurent la facilitation de la mise sur le marché des solutions innovantes portées par les membres. Il s'agit de valoriser les éco solutions existantes mais également de susciter de nouvelles idées de projets et de collaborations, via la rencontre entre acteurs pluridisciplinaires.

Plusieurs colloques sont d'ores et déjà programmés en 2021 : Friches & Biodiversité, Solutions Fondées sur la Nature et aménagement durable.

Par ailleurs, dans le cadre du 27ème Congrès et la 89ème Réunion annuelle de la CIGB (La Commission Internationale des Grands Barrages) qui se tiendra pour la première fois en France, à Marseille du 4 au 11 juin 2021. Cet événement, qui doit accueillir plus de 2 000 participants, verra la SCP, la SEM, l'AMU et Éa éco-entreprises proposer un séminaire de présentation des solutions innovantes régionales.

## 3. Renforcement des liens entre entreprises et acteurs scientifiques

Les organismes de recherche publics participent à l'ensemble des animations et contribuent à la co-construction des actions mises en œuvre.

Une convention signée en 2020 pour 5 ans avec Aix Marseille Université, le CNRS et l'INSERM vise à inscrire encore plus étroitement le cluster dans une dynamique de mise en relation des laboratoires publics avec les entreprises. L'objectif visé, outre les contrats de collaboration est de valoriser auprès des entreprises membres les plateformes des différents laboratoires) et de favoriser l'obtention de financement européens (Horizon Europe EIC et pilier industriels).

Parallèlement à cette convention, une convention signée avec la SATT SUD EST permettra de favoriser le transfert des technologies innovantes issues des laboratoires par la concession de licences d'exploitation à des entreprises du réseau et le financement de ces dernières pour la mise en œuvre du projet.

## 4. Actions coordonnées et mutualisées inter pôles

Éa éco-entreprises est engagé en 2021 dans l'action collective **Diagnostic Flash IA** portée et coordonnée pour le compte de la DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur par le pôle SCS. L'action collective a pour ambition d'aider les entreprises membres des Partenaires à améliorer leurs offres de produits et de services mais également leurs processus internes dans une logique principalement de différenciation de leur offre et/ou de gain de productivité. Outre la phase de sensibilisation qui visera le plus de PME de l'écosystème possible, 3 PME du réseau à minima feront l'objet de l'accompagnement spécifique. Éa éco-entreprises :

- sera l'interlocuteur unique de SCS pour cette action ;
- participera à la réunion de coordination (kick-off) ;
- coordonnera les actions nécessaires de communication, de prospection auprès de ses membres
- participera aux sessions de sensibilisation ;
- sera l'interlocuteur de ses entreprises membres sur le sujet ;
- validera l'éligibilité des entreprises souhaitant s'engager dans l'action
- participera aux comités de suivi de l'action (semestriels) et à la réunion de restitution à la
- assurera la signature des NDA ;
- sera destinataire des livrables de l'accompagnement de ses entreprises

### 5. Montage des projets

Les entretiens avec les prospects et les adhérents permettent d'identifier les enjeux stratégiques de R&D des TPE/PME (verrous technologiques, enjeux concurrentiels marché). Dès lors, le travail d'identification de compétences complémentaires s'appuie sur la connaissance, par les chargés de mission des entreprises et équipes de recherche présentes dans le réseau. Il permet de rapprocher ces PME avec des partenaires potentiels ou des utilisateurs finaux.

Un appui individualisé spécifique est proposé aux adhérents pour identifier et faciliter l'accès aux guichets de financement, partenaires, laboratoires de recherche les plus pertinents. L'équipe d'ingénierie de projet vérifie également la faisabilité économique du projet (éléments marchés, réglementation, concurrence) ainsi que l'ensemble des critères de réussite aux appels à projets.

### 6. Labellisation, financement et suivi des projets

Les projets reçus par Éa éco-entreprises sont fléchés, en fonction de leur thématique, soit vers le Pôle AQUAVALLEY, soit vers le pôle de compétitivité concerné par la thématique. Lorsque les projets entrent dans un dispositif régional (exemple Filidéchets, PSPC), Éa éco-entreprises assure un suivi des dossiers auprès des financeurs.

Les projets de type FUI, ANR, Concours Innovation ou PIA sont suivis, après financement, par les chargés de mission des pôles concernés. 12 projets sont actuellement en cours (dont 3 PSPC, 2 I-Nov et 3 PIA Région).

### 7. Émergence de projets structurants

Plusieurs thématiques investiguées au sein du réseau entrent dans les thématiques des OIR et feront l'objet en 2021 d'un dépôt de projet : Projet de valorisation de l'eau basse Durance

Par ailleurs, le travail entrepris dans le cadre de la mission visant l'incorporation des MPS (matières premières secondaires) issues du recyclage dans les process industriels régionaux : plastiques et MP critiques (métaux et terres rares) s'intégreront, dans le cadre d'un GT dédié, dans l'OIR industries du futur. Les possibles projets qui émergeront de cette action pourront bénéficier des accompagnements

OIR, des financements pour le réemploi et le recyclage prévus par le plan de relance, et des lignes de crédit FEDER sur la valorisation des déchets.

## Innovation

| Indicateurs                                                                                                                         | Livrables                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre de projets de R&D—labellisés en 2020 par guichet                                                                             | Compte-rendu/bilan annuel des actions menées<br>Tableau rempli pour le dossier de la phase IV actualisé<br>+ colonne pour chiffrer les retombées pour la région. |
| Nombre de projets de R&D ayant obtenu un financement en 2020                                                                        | Relations partenariales avec les universités, les organismes de recherche, la SATT SE, les instituts Carnot                                                      |
| Nombre de réunions ou groupes de travail thématiques relatifs au montage et dépôt de dossiers de financement régionaux ou nationaux | Relations partenariales avec les universités, les organismes de recherche, la SATT SE, les instituts Carnot                                                      |

Coût de l'axe innovation : 135 146 €, dont pourcentage relevant du plan climat : 100 %

## AXE 2 : INTERNATIONAL

### Contexte et objectifs opérationnels

Éa éco-entreprises a fait de **l'accompagnement au développement international** des éco-PME l'un de ses axes de développement et ce depuis sa création. Ceci lui confère à la fois une expertise du sujet et un réseau de partenaires en France et à l'international très important. Les PME du secteur de l'environnement peuvent se positionner à l'export sur des marchés de niche sans entrer en concurrence avec les géants du secteur. Par ailleurs, les PME innovantes doivent rechercher à l'international la croissance qu'ils ne peuvent trouver sur le marché domestique. Les démarches d'innovation et l'international présentent en outre des similitudes en termes de dynamisme d'une manière générale, d'échelle de temps, d'investissement, de gestion des RH, etc.

Ces deux dernières années ont vu les services d'Éa éco-entreprises fortement évoluer en faveur d'un travail collaboratif avec l'équipe de la Team France Export Région Sud. La participation régulière de la chargée de mission aux réunions et groupes de travail du Comité Régional Team France Export Région Sud a permis un échange permanent d'informations sur les besoins des membres et les offres régionales. Le besoin d'accompagnement à l'export est très varié parmi les membres du réseau et pour y répondre, les liens déjà existants avec d'autres structures en charge de l'accompagnement export, tels France Water Team et Africalink ont été renforcés sur des pays cibles.

La crise sanitaire actuelle offre aux entreprises peu de visibilité à court terme quant à leur développement à l'international mais les thématiques portées par les membres du réseau répondent à de fortes demandes sociétales à l'international. C'est la raison pour laquelle nous privilégierons des actions qui visent à environner les entreprises d'acteurs déjà actifs à l'international : réseaux partenaires mais aussi entrepreneurs déjà implantés.

L'objectif sera d'identifier des projets déjà existants sur lesquels des partenariats entre éco entreprises pourront être créés : FASEP, AAP, AMI seront ainsi proposés aux membres.

### Contenu de l'action

#### 1. Informer et former :

La base du développement à l'international est une bonne connaissance des outils et dispositifs de développement, des marchés ciblés et des appels d'offres internationaux. Cependant, peu de PME peuvent, en interne, structurer cette information et se donner les moyens d'organiser une veille efficace sur leurs marchés. En 2021, Éa éco-entreprises contribuera donc à :

- **Collecter et diffuser de l'information stratégique** auprès de nos adhérents sur les marchés, les opportunités, les missions prévues par l'ensemble des partenaires, le financement afin de faciliter leur développement à l'international : Éa éco-entreprises s'appuie sur ses partenaires en France et à l'international pour la collecte de l'information.
- **Échanger des informations** lors des réunions du **Club International** organisées sur des thématiques précises répondant aux besoins et attentes de nos membres : les réunions du Club international sont programmées à la demande des membres sur des **sujets techniques**. Elles

permettent des retours d'information réguliers et des échanges d'opportunités entre les membres.

## 2. Animer

Éa éco-entreprises travaille en étroite collaboration avec le réseau des CCEF avec lequel les clubs sont co-construits. Les nouveaux formats proposés pour ces clubs sont basés sur un projet concret / un financement de type FASEP, André DURBEC, administrateur et référent international auprès du C.A animera 2 clubs.

Par ailleurs, afin de faire bénéficier l'ensemble du réseau du réseau CCEF, Sandy ARGOU, en charge de l'international au sein d'Éa éco-entreprises Personnalité Experte Associée au sein du comité CCEF Provence-Corse, participe aux réunions de ce comité.

## 3. Accompagner

L'accompagnement de nos membres vise aussi bien l'individuel que le collaboratif. Il s'agira en priorité en 2021 de favoriser les consortia d'entreprises pour répondre à des AAP dédiés au développement durable.

### FOCUS AFRIQUE :

Éa éco-entreprises, sur proposition de certains de ses membres, s'est rapproché en 2020 de l'association Africalink afin de travailler sur le marché africain, particulièrement porteur dans le domaine de l'environnement. L'objectif du partenariat est de réunir les entrepreneurs des deux réseaux pour assurer le développement de leurs projets individuels tout en envisageant des projets communs mais surtout en voulant ensemble améliorer l'environnement économique entre l'Europe et l'Afrique et entre l'Afrique et l'Europe.

Les entrepreneurs peuvent, lors de séminaires communs, partager leurs connaissances de terrains et leur carnet d'adresses, des portes d'entrées indispensables au bon développement du commerce. Cette volonté de faire du business s'accompagne en parallèle de moments de réflexions et d'échanges sur des thématiques et des problématiques centrales et communes auxquelles une réponse collective unie semble indispensable telles que l'émergence collaborative ou la relation Afrique/France.

Plus de 160 entreprises sont aujourd'hui membres d'Africalink, dont 1/3 sont africains.

Toutes les réunions export organisées feront l'objet d'une présentation de l'accélérateur Sud France export avec focus sur le chèque relance Export.

Par ailleurs, outre la mobilisation des membres sur les salons et missions organisés par la Région à l'international, les solutions et services du réseau seront valorisés dans le cadre du salon POLLUTEC Lyon, reporté en 2021 sur un stand **Région SUD UNE COP D'AVANCE 2**.

**FOCUS POLLUTEC LYON (financement 2020) :** Parmi les salons internationaux emblématiques, Pollutec occupe une place à part : plus de 65 000 visiteurs, 2 300 exposants, 92 pays représentés, 30 % d'exposants internationaux, 15 % de visites internationales.

En 2018, la précédente mission a rencontré un grand succès. Le réseau avait choisi, à la demande de ses membres, d'organiser non pas un unique stand Ea mais plusieurs stands « métiers » Energies, Eau, SSP et Déchets.

Cette formule a permis aux entreprises d'être au cœur de leurs écosystèmes propres et de l'avis de tous, a contribué à accroître la visibilité des entreprises.

Au-delà des adhérents du cluster, Ea éco-entreprises propose en 2021 de porter une action collective qui bénéficierait également aux entreprises d'autres Pôles : Capenergies, Pole Mer, Aqua Valley. Le

report en 2021 permettra de formaliser un partenariat fort avec le Pôle Mer, présent sur le stand Mer & littoral.

## International

| Indicateurs                                                                                                                                     | Livrables                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre de salons auxquels le cluster a participé                                                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>. Liste des salons réalisés et liste des entreprises participantes par salon</li> <li>. Enquêtes de satisfaction * à l'issue de chaque salon</li> </ul> |
| Nombre de missions conduites par le cluster ou auxquelles le cluster a participé                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>. Liste des salons réalisés et liste des entreprises participantes par salon</li> <li>. Enquêtes de satisfaction * à l'issue de chaque salon</li> </ul> |
| Autres opérations internationales (en présentiel ou en virtuel) d'accompagnement d'entreprises : Business meeting, coaching à distance, etc...) | Liste des opérations réalisées et liste des entreprises participantes par opération                                                                                                            |
| Nombre d'entreprises ayant participé aux salons et missions                                                                                     |                                                                                                                                                                                                |

Coût de l'axe international : 32 548 €, dont pourcentage relevant du plan climat : 100 %

## AXE 3 : EUROPE

**A noter : les projets européens en cours ne font l'objet d'aucune demande de subvention.**

### Contexte et objectifs opérationnels

Éa éco-entreprises est actuellement impliqué en tant que partenaire dans 1 projet européen, FinMED, axé sur le renforcement de l'accès des TPE/PME aux financements de l'innovation verte.

Le cluster s'est organisé en interne pour structurer son activité à l'Europe au bénéfice de l'association et de ses membres. L'expertise acquise en interne permet au cluster de se positionner en tant que leader sur un projet COSME. Cette expertise sera également mise à profit au bénéfice des membres.

### Contenu de l'action

Les actions réalisées par l'équipe Europe sont diverses :

- Participation aux Journées d'Information type : Green Deal Information Days, EU Green Week
- Veille d'information permanente sur la plateforme Funding & Tenders de la CE (<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/how-to-participate/interested-org-list/31116328>) et autres outils comme Up2Europe (<https://www.up2europe.eu/>) pour le compte du cluster et des membres
- Publication de **recherche de partenaires** sur les appels en cours qui peuvent nous intéresser sur différentes plateformes (Funding & Tenders Portal, NCPs CaRE Partner Search Tool, Up2Europe) :
- Organisation des réunions bilatérales avec les entités intéressées par les mêmes appels, et qui nous contactent suite à la publication Ex : Innosup, Clusters go International, H2020 Green Deal...
- Participation à des rencontres de réseautage sur de plateformes de type B2MATCH : <https://events.b2match.com/>: Ex : European Clusters Conference, Grean Deal Matchmaking Event , EEN Matchmaking Events...
- Veille sur les plateformes « European Clusters Organisation Plateform » et leur Newsletter
- Abonnement et réception de différentes newsletters pertinentes qui communiquent sur des appels EU en cours qui peuvent intéresser **le cluster** ou les **membres**.
- Suivi de profils Linked In des structures européennes susceptible à publier des appels qui nous intéressent : ESCP (la plateforme numéro un de clusters de l'Europe), European Clusters Alliance...
- Identification des partenaires pertinents et **des acteurs forts** afin de constituer des projets EU ensemble (entreprises, Collectivités, Université qui peuvent se positionner en Chef de file, ex : AMU, Métropole de Nice)
- Echanges permanents et réception d'information de la part de la **Délégation de la Région Sud à Bruxelles** (qui a le rôle de PC de la Région SUD pour les nouveautés européennes), le

**Réseau EEN (Rising SUD), PEXE, les réunions inter-pôles EUROPE** organisées par la Région, les PCN H2020...

- Engagement actif dans la rédaction de nouveaux projets : notes de concept, ajout de contenu technique sur l'économie circulaire, écriture d'un projet en tant que Lead Partner (COSME). Ce projet, visant l'accès aux marchés ukrainiens et moldaves compte 3 partenaires Éa éco-entreprises (France, Leader du projet), Federación Asturiana De Empresarios (Espagne), Asociatia Green Energy Cluster (Roumanie) - ainsi que la Chambre de commerce et d'industrie de Moldavie. Grâce à ses partenaires et à leurs réseaux, le projet aura un impact positif sur 18 clusters et BSO, plus de 1600 PME, et environ 30 acheteurs publics des pays de l'Est visés.
- Rédaction d'articles d'information sur différents programmes de financement européens (LIFE, H2020, EIC, etc.) publiés sur le site web ;
- Organisation de webinaires d'information sur différents programmes européens (EIC Accelerator) ;
- Identification des entreprises du Réseau susceptible de se positionner sur des appels type : Green Deal ..., identification de besoins (via des RDV, emails...).
- Contacts via mail ou appels avec les personnes référentes qualifiées pour chaque type de programme de financement (ex : PCN LIFE - Ministère de la Transition écologique et solidaire ; PCN PME & EIC Accelerator – ANR ; PCN Environnement – Université de Pau ; )
- Veille informative (appels, newsletters, contacts privilégiés, etc.) ciblée selon les entreprises identifiées (ex : MiniGreenPower, Perspectives, etc.) et mise en relation des entreprises du réseau avec ces personnes référentes pour conseils ou accompagnements (ex : BPI France, Région Sud, PCN EIC Accelerator, Klearia, Pytheas Technology)
- Veille de la possibilité de *cascade funding* pour nos entreprises au sein de projets européens

Éa éco-entreprises participe également régulièrement au nouveau groupe de travail inter-pôles Europe mis en place par la Région pour mutualiser les informations et travailler ensemble pour encourager des propositions par des acteurs du territoire.

## Europe

| Indicateurs                                          | Livrables |
|------------------------------------------------------|-----------|
| Nombre de réunions d'information organisées,         |           |
| Nombre de PME sensibilisées,                         |           |
| Nombre de projets accompagnés,                       |           |
| Nombre de projets ayant obtenu un financement        |           |
| Nombre de réseaux européens auquel le pôle participe |           |

Coût de l'axe Europe : 37 916 €, dont pourcentage relevant du plan climat : 100 %

## AXE 4 : EMPLOI FORMATION

### Contexte et objectifs opérationnels

Le développement de l'emploi dans la filière des éco-entreprises bénéficie d'un contexte favorable tout en restant très lié à la mise en œuvre des politiques publiques et à la réglementation. La transition énergétique et écologique, au cœur aujourd'hui de nombreux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux, est créatrice d'emplois, sous réserve que de nouvelles compétences axées sur la transversalité puissent être intégrées dans les formations existantes. Certains secteurs constituent des secteurs porteurs : sites et sols pollués et énergies renouvelables, notamment.

Éa éco-entreprises intervient sur le volet Emploi Formation à 3 niveaux : l'accompagnement des membres en matière de gestion des ressources humaines, l'anticipation des besoins en compétences dans les éco activités, la mise à disposition de CVthèque.

Dans le contexte post Covid, le réseau souhaite, à la demande de ses membres, mettre en œuvre 2 actions spécifiques déclinées ci-dessous.

### Contenu de l'action

#### **1. Accompagner les membres sur leurs problématiques RH**

Éa éco-entreprises participe activement à la sensibilisation des entreprises du réseau au dispositif CEDRE et accompagne celles-ci dans l'élaboration de leur dossier. Cinq entreprises membres ont été lauréats en 2020. Par ailleurs, Éa éco-entreprises s'implique dans les comités de suivi organisés régulièrement par le service Economie Circulaire et de Proximité.

L'année 2021 verra Éa éco-entreprises créer un nouveau dispositif visant à pallier aux difficultés de RH rencontrées au sein du réseau. La situation actuelle engendre en effet des tensions chez certaines entreprises, qui n'arrivent pas à répondre à des besoins de recrutement alors que dans le même temps, certaines d'entre elles au contraire, ont recours à du chômage partiel, faute d'activité. Avec l'aide du cabinet d'avocats AKLEA, membre du bureau, et dans un objectif collaboratif, le réseau va mettre à disposition de ses membres une convention permettant **la mise à disposition d'un salarié** au bénéfice d'une autre.

Par ailleurs, la situation actuelle étant particulièrement difficile pour les jeunes diplômés, l'action du réseau sera renforcée en matière de **publication d'offres et demandes de stages et d'emplois**, relayés aussi bien sur la BREA que sur les différents outils de communication internes.

## 2. Former les membres aux nouveaux outils de visioconférence

Initialement mis en place pour pallier aux situations de télétravail, les outils de visioconférences sont aujourd'hui la norme au sein des entreprises. Réunions de groupe, téléconférences, webinars, ou simple conversation entre collègues, les outils de visioconférence proposent de nombreuses configurations et très peu d'utilisateurs maîtrisent aujourd'hui la totalité de leurs fonctionnalités. **Deux sessions de formations** seront mises en œuvre en 2021 afin de proposer aux membres une meilleure connaissance de ces outils.

### Politique régionale de l'emploi et de la formation

| Indicateurs                                      | Livrables |
|--------------------------------------------------|-----------|
| Nombre de réunions d'information organisées,     |           |
| Nombre de TPE PME présentées au dispositif CEDRE |           |
| Nombre de TPE PME formées,                       |           |
| Nombre d'offres d'emplois publiées,              |           |
| Nombre de CV publiés                             |           |

Coût de l'axe emploi formation : 25 085 €, dont pourcentage relevant du plan climat : 100 %

## AXE 5 : CONTRIBUTION AUX OIR

### Contexte et objectifs opérationnels

Éa éco-entreprises informe et sensibilise régulièrement son écosystème au dispositif et à l'actualité des Opérations d'Intérêt Régional.

Les Opérations d'Intérêt Régional directement concernées par l'écosystème sont principalement **Energies de demain**, **Industries du futur** et **Smart Technologies**.

### Contenu de l'action

Parmi les projets en cours de suivi :

**Projet CARBON BLUE** : Le groupe TESTA, membre du réseau via la société MP Industries, située à Gardanne, souhaite créer d'un centre régional dédié à la valorisation des plastiques. Il s'agit de développer sur le site de nouveaux produits d'avenir destinés aux collectivités. Éa éco-entreprises, après avoir accompagné le groupe dans la phase amont du projet (benchmark, recherche de partenaires, positionnement, modèle économique) accompagne le dirigeant dans la présentation du projet à l'OIR Industrie de demain. Ce projet, toujours en cours, a cependant vu son avancée largement contrainte ces derniers mois.

**Projet PV** : Un projet lié au stockage est toujours en phase de réflexion au sein du GT.

Parallèlement à ces suivis de projets, la mission confiée fin 2020 à Éa éco-entreprises visant à développer **l'incorporation des MPS** (matières premières secondaires) issues du recyclage dans les process industriels régionaux : plastiques et MP critiques (métaux et terres rares) pourra s'intégrer en 2021 dans l'OIR industries du futur, au sein d'un GT dédié.

Les projets qui émergeront de cette action pourront ainsi bénéficier des accompagnements OIR, des financements pour le réemploi et le recyclage prévus par le plan de relance, et des lignes de crédit FEDER sur la valorisation des déchets.

Par ailleurs, le travail mené en partenariat avec le CAPDV (Club des entreprises de Carros le Broc) visant à accompagner les industriels de la Zone sur la transition écologique et énergétique pourra voir émerger des projets OIR.

Enfin, certaines thématiques du Plan de relance sur lesquelles Éa éco-entreprises et ses membres possèdent une expertise (Friches, Solutions fondées sur la nature, Zéro Artificialisation Nette, déchets et économie circulaire) feront l'objet de travaux en liaison étroite avec les groupes de travail techniques mis en place dans certaines OIR.

Il s'agira de croiser les besoins des acteurs des territoires dans ces domaines, de donner un éclairage opérationnel à ces besoins, de faciliter la connaissance des compétences régionales existantes et d'aider à l'émergence de consortia d'entreprises qui répondent à ces besoins et aux AAP ou AMI.

### OIR

| Indicateurs                                                                                                              | Livrables                                                                                                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre de projets déposés par le cluster dans la base Sphinx ou labellisés par le cluster et déposés dans la base Sphinx | Bilan de la contribution du cluster par OIR (détection et accompagnement de projets, contributions diverses). |
| Nombre de projets identifiés comme projets structurants                                                                  |                                                                                                               |

Coût de l'axe OIR : 59 689 €, dont pourcentage relevant du plan climat : 100 %

## AXE 6 : CROISSANCE DES ENTREPRISES

### Contexte et objectifs opérationnels

Le dispositif proposé en 2021 par Éa éco-entreprises sur la croissance des entreprises, fortement adapté au contexte post-Covid s'articule autour de 4 axes principaux :

- Suivre et diffuser les AMI / AAP du Plan de relance et reconquête
- Constituer un lien régulier entre les dispositifs régionaux de croissance des entreprises et les membres
- Favoriser la connaissance mutuelle Donneurs d'ordre publics privés / éco entreprises
- Travailler avec les collectivités sur la commande publique durable

Les éco-entreprises constituent l'un des piliers essentiels de la relance économique, compte tenu de la bonne santé du secteur d'activité, de sa capacité à créer des emplois durables en région, dans la continuité des 20 dernières années. Si l'émergence de création d'entreprises (starts-up) reste un objectif important, le potentiel de création d'emplois le plus remarquable réside dans le développement des TPE et des PME de la transition écologique qui ont majoritairement maintenu leurs prévisions d'embauches malgré la crise du COVID.

Éa éco-entreprises accompagne depuis plusieurs années ses membres dans cette croissance et a mis en place pour cela tout un dispositif tenant compte de la typologie des adhérents, souvent TPE en recherche de fonds propres.

Le travail réalisé par l'équipe vise 3 objectifs

- Conseiller l'entreprise sur sa stratégie de développement (financement, PI, brevet, faisabilité technique, mise sur le marché...)
- Aider l'entreprise à établir une cartographie claire des financements pertinents sans perte de temps
- Accompagner l'entreprise dans la formalisation du dossier et dans les relations avec les interlocuteurs privilégiés

### Contenu de l'action

La volonté de la gouvernance d'Éa éco-entreprises est d'inscrire en 2021 le réseau dans une démarche pro-active en travaillant avec les services de la Métropole Aix-Marseille Provence et de ses partenaires à l'élaboration d'AMI / AAP dans le cadre du Plan de relance, et plus généralement pour toutes les actions du territoire en faveur de la transition écologique et la création d'emplois durables.

En participant aux différents groupes de travail conjoints avec la Métropole Aix-Marseille Provence et ses partenaires, le réseau pourra apporter son expérience et sa vision des besoins des acteurs du territoire, publics et privés, et fournir des recommandations sur les modalités de mises en œuvre des différents dispositifs afin qu'ils soient les plus efficaces possibles dans l'atteinte des objectifs définis.

Compte tenu des politiques locales et du plan de relance en faveur de la transition écologique, Éa Éa éco-entreprises se rendra disponible pour participer à toute collaboration avec les services métropolitains sur les thématiques suivantes, la formulation des questions n'étant qu'une proposition:

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20210211-2021\_CT2\_052-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021

- Zéro Artificialisation Nette (ZAN) : comment mettre en œuvre concrètement ce concept à l'échelle d'un territoire ?
- Solutions fondées sur la Nature (SFN) : comment faciliter l'intégration des SFN dans les activités du territoire ?
- EnR / Photovoltaïque : comment accélérer le développement des projets et de la production d'EnR ?
- Déchets et économie circulaire : comment réussir à atteindre les objectifs du PRPGD ?
- Eau & Energie : comment améliorer la sobriété envers la ressource en eau tout en développant la production d'énergie renouvelable bas carbone ?
- Friches & Biodiversité : comment concilier reconversion des friches et re développement de la biodiversité ?
- Achats publics durables : comment lever les freins culturels à l'intégration de clauses environnementales dans les marchés publics ?
- Tout autre sujet jugé prioritaire et qui concernerait la transition écologique.

Par ailleurs, si Éa éco-entreprises compte parmi ces membres peu d'industries, il s'inscrit cependant dans le Parcours Sud Industries 4.0 en identifiant des entreprises industrielles désireuses de s'inscrire dans une mutation écologique. C'est le cas sur la zone de Carros avec la mise en place de Groupes de travail, auxquels participe la chargée de mission de Rising Sud, visant à accompagner les industriels dans leur transition écologique et énergétique. A la clé pour l'industriel : une meilleure connaissance du parcours Sud Industries 4.0 et la mise en relation avec des éco solutions régionales.

A la demande de la DDTM, cette initiative doit être dupliquée en 2021 sur la zone industrialo-portuaire de l'étang de Berre.

La perception de la Responsabilité Sociétale des Entreprises par les entreprises a beaucoup évolué ces dernières années et la crise sanitaire que nous vivons interpelle bon nombre d'entrepreneurs sur différents sujets tels les approvisionnements durables, les impacts environnementaux de leurs activités, les nouvelles approches managériales, la réponse à de nouvelles attentes des clients privés ou publics....

La Région Sud a fait le choix ces dernières années d'intégrer la Responsabilité Sociétale des Entreprises comme levier de compétitivité et de mutation des entreprises régionales en mettant en place un dispositif structurant, le Parcours Performant et Responsable afin de sensibiliser et favoriser l'appropriation de la Responsabilité Sociétale des Entreprises par l'ensemble des entreprises de toutes les filières régionales. Éa éco-entreprises, fortement engagé depuis plusieurs années dans cette dynamique, continuera en 2021 de sensibiliser ses membres et l'écosystème régional à la RSE et à l'économie circulaire. La mise à disposition d'expertises issues du réseau pourra par exemple être proposée aux acteurs économiques régionaux désireux de s'engager dans l'économie circulaire (éco conception, évaluation des externalités, analyse du cycle de vie, éco matériaux, autoconsommation, efficacité énergétique...)

**FOCUS SALON DES MAIRES** Le Salon des Maires et des Collectivités Locales, prévu du 16 au 18 novembre 2021 à Paris, est le seul rendez-vous national qui réunit tous les grands acteurs de la commande publique avec l'ensemble de leurs partenaires institutionnels ou spécialisés dans la gestion, les services, l'aménagement et le développement des collectivités territoriales. Première manifestation professionnelle du secteur des collectivités locales, ce salon offre aux décideurs de l'achat public (maires, adjoints, conseillers, directeurs généraux des services, directeurs des services techniques, fonctionnaires territoriaux ...) les réponses et solutions concrètes aux problématiques rencontrées dans l'exercice quotidien de leurs missions. Les commandes des collectivités territoriales constituent un marché essentiel pour les éco-entreprises et il est très important pour l'ensemble des entreprises de la filière de faire connaître leurs solutions aux décideurs des collectivités.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20210211-2021\_CT2\_052-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021

L'objectif de cette édition 2021 sera d'organiser un **stand PLAN CLIMAT 2 REGION SUD** pour promouvoir le travail de la Région en matière de transition écologique et énergétique avec la présence d'entreprises leader dans leurs secteurs d'activités.

### Croissance des entreprises

| Indicateurs                                                                                                                                                                            | Livrables                                                                                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre d'entreprises engagées dans les dispositifs régionaux FIER, parcours Sud Industries 4.0, BREIA, Sud Accélérateur, Parcours Performant et Responsable, AAP , AMI Plan de relance | Bilan de la contribution du cluster pour l'appropriation des divers dispositifs régionaux |
| Nombre d'entreprises présentes au salon des maires                                                                                                                                     |                                                                                           |

Coût de l'axe « Croissance des entreprises » : 290 842 €,  
dont pourcentage relevant du plan climat 100 %

# EA ECO ENTREPRISES Budget prévisionnel 2021 ANIMATION

| Intitulé des dépenses                                      | TOTAL         | %           |
|------------------------------------------------------------|---------------|-------------|
| <b>60 - Achats</b>                                         | <b>4632</b>   | <b>1%</b>   |
| 604 - Etudes et prestations diverses                       | 0             |             |
| 605 - Achats de matériels, équipements                     | 0             |             |
| 606 - Achats non stockés de matières et Fourn.             | 4632          |             |
| 607 - Achats de marchandises                               | 0             |             |
| <b>61 - Services extérieurs</b>                            | <b>54237</b>  | <b>8%</b>   |
| 611 - Prestations de services                              | 30520         |             |
| 613 - Locations                                            | 13434         |             |
| 615 - Entretien / réparation                               | 2131          |             |
| 614 - Charges locatives                                    | 4262          |             |
| 616 - Assurance                                            | 2038          |             |
| 617 - Etudes et recherche                                  | 0             |             |
| 618 - Divers                                               | 1853          |             |
| <b>62 - Autres services extérieurs</b>                     | <b>107208</b> | <b>17%</b>  |
| 621 - Personnel extérieur au service                       | 0             |             |
| 622 - Rémunérations d'intermédiaires et hono.              | 13434         |             |
| 623 - Publicité, public., relations publiques              | 1079          |             |
| 623 - Publicité, public., relations publiques              | 43500         |             |
| 6233 - Foires et exposition                                | 0             |             |
| 6238 - Frais inscription salon                             | 0             |             |
| 625 - Déplacements/ missions réceptions                    | 1853          |             |
| 625 - Déplacements/ missions réceptions                    | 15500         |             |
| 6251 - Voyages et déplacements exposants                   | 0             |             |
| 6257 - Réception                                           | 22000         |             |
| 626 - Frais postaux et frais de télécom.                   | 1853          |             |
| 627 - Services bancaires et assimilés                      | 3424          |             |
| 628 - Cotisations                                          | 3061          |             |
| 635 - Autres impôts                                        | 1505          |             |
| <b>64 - Charges de personnel</b>                           | <b>347113</b> | <b>54%</b>  |
| 641 - Rémunérations de personnel                           | 236132        |             |
| 645 - Charges sociales                                     | 110982        |             |
| 647 - Autres charges sociales                              | 0             |             |
| <b>65 - Autres charges de gestion courante</b>             | <b>0</b>      | <b>0%</b>   |
| <b>66 - Charges financières</b>                            | <b>0</b>      | <b>0%</b>   |
| 661 - Charges d'intérêts                                   | 0             |             |
| <b>68 - Dotations aux amortissements et aux provisions</b> | <b>0</b>      | <b>0%</b>   |
| 681 - Dotations aux amortissements et aux provisions       | 0             |             |
| <b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>                   | <b>513191</b> |             |
| <b>Emplois des contributions en nature</b>                 | <b>131700</b> | <b>20%</b>  |
| Bénévolat                                                  | 130000        |             |
| Locaux et matériels                                        | 1700          |             |
| Prestations                                                | 0             |             |
| <b>Total dépenses</b>                                      | <b>644891</b> | <b>100%</b> |

| Ressources                               | B             | %           |
|------------------------------------------|---------------|-------------|
| <b>74 - Subventions</b>                  |               |             |
| <b>Etat</b>                              | <b>0</b>      | <b>0%</b>   |
| DIRECCTE                                 | 0             |             |
| <b>Union Européenne</b>                  | <b>60000</b>  | <b>9%</b>   |
| Projet FinMED interreg                   | 60000         |             |
| <b>Régions</b>                           | <b>195000</b> | <b>30%</b>  |
| Conseil Régional SUD                     | 195000        |             |
| <b>Départements</b>                      | <b>0</b>      | <b>0%</b>   |
| Conseil Général des Bouches du Rhône     | 0             |             |
| Conseil Général du Vaucluse              | 0             |             |
| Conseil général du Var                   |               |             |
| Conseil général des Alpes Maritimes      |               |             |
| <b>Agglomération - Communes</b>          | <b>55000</b>  | <b>9%</b>   |
| Aix Marseille Metropole                  |               |             |
| CPA                                      | 5000          |             |
| Métropole NCA                            | 15000         |             |
| TPM                                      | 35000         |             |
| Ville de Marseille                       |               |             |
| <b>Aide apprentissage</b>                | <b>8000</b>   | <b>1%</b>   |
| <b>Total des financements publics</b>    | <b>258000</b> | <b>40%</b>  |
| <b>Autofinancement</b>                   | <b>195191</b> | <b>30%</b>  |
| Prestations de services                  | 23015         |             |
| Ventes de marchandises                   |               |             |
| Cotisations                              | 81176         |             |
| Autres fonds propres                     |               |             |
| Participation des PME (salon des maires) | 36000         |             |
| Aquavalley                               | 55000         |             |
| <b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>  | <b>453191</b> |             |
| <b>Contributions en nature</b>           | <b>131700</b> | <b>20%</b>  |
| Valorisation du bénévolat                | 130000        |             |
| Prestation nature                        | 1700          |             |
| <b>Total ressources</b>                  | <b>644891</b> | <b>100%</b> |

Le montant subventionnable s'élève à :

511467

Les dépenses exclues de l'assiette éligibles sont les suivantes :

Contributions en nature 131700  
Services bancaires et assimilés 3424

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - AVIS - Attribution d'une subvention à l'association Ea Eco Entreprises - Approbation d'une convention

Vote sur le rapport

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Inscrits                     |    |
| Votants                      | 58 |
| Abstentions                  | 52 |
| Blancs et nuls               | 0  |
| Suffrages exprimés           | 0  |
| Majorité absolue             | 52 |
| Pour                         | 27 |
| Contre                       | 52 |
| Ne prennent pas part au vote | 0  |
|                              | 0  |

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



Signé, le

18 FEV. 2021